

Metz, le 30 juin 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président
Département de la Moselle
Hôtel du Département
1 rue du Pont Moreau
C.S 11096
57036 METZ Cedex 1**

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux sur l'ouvrage de la RD56 sur la commune de ZOUFFTGEN – N° DIOTA - 230622-071637-326-001

RÉF. : J:\01 - Metz\04 - SABE\42 - Police de l'Eau\1. Dossiers PE\Travaux sur cours d'eau\0-OH CD57\ZOUFFTGEN

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la modification de l'ouvrage sous la RD56 sur la commune de ZOUFFTGEN, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 22 juin 2023, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date de réception du présent courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de ZOUFFTGEN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER